



**COMPTE RENDU DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 8 octobre 2020**

L'an deux mille vingt, le 8 octobre, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, dûment convoqué s'est réuni à la salle Vienne à la Maison des Services à Montmorillon, sous la présidence de M. Michel JARRASSIER en visioconférence.

Etaient présents : M. JEANNEAU, M. DAVIAUD, M. CHARRIER (en visioconférence), Mme ABAUX, M. SELOSSE, M. MADEJ, M. BLANCHET, Mme WASZAK, Mme TABUTEAU, M. BOIRON, Mme JEAN, M. PUYDUPIN, M. ROYER, M. COSTET, M. FRUCHON, Mme BAUVAIS, M. VIAUD, M. GANACHAUD (en visioconférence) ;

Pouvoir : Mme DESROSES à M. MADEJ

Assistaient également : M. MONCEL, Mme FOUSSEREAU,

Est désigné secrétaire de séance : M. COSTET

Date de convocation : le 1^{er} octobre 2020

Nombre de délégués en exercice : 20

Date d'affichage : le 13 octobre 2020

Nombre de délégués présents : 19

Nombre de votants : 20

ORDRE DU JOUR :

BC/2020/66 à 70 : Attribution de subvention dans le cadre du fonds Patrimonial et Culturel à aux communes de Persac, Thollet, Availles Limouzine, Paizay le Sec, Adriers

BC/2020/71 : Attribution de subventions dans le cadre du Fonds transports culturels 2019-2020

BC/2020/72 : Demande subvention association Boulit'

BC/2020/73 : Maison de sante l'ISLE JOURDAIN – ADRIERS : Demande de remboursement de dépenses d'énergie

BC/2020/74 : Convention de partenariat avec Radio Agora

BC/2020/75 : Subvention à l'Amicale du personnel CCVG

DELIBERATIONS

BC/2020/66 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS PATRIMONIAL ET CULTUREL AUX COMMUNES DE PERSAC, THOLLET, AVAILLES LIMOUZINE, PAIZAY LE SEC, ADRIERS

Le Président rappelle au Bureau communautaire que le Conseil communautaire, réuni le 3 avril 2018, a validé le règlement d'attribution du fonds d'aide aux communes dans les domaines culturel et patrimonial.

Ces aides ont pour objectif de favoriser le développement de manifestations culturelles professionnelles et la restauration du patrimoine non protégé sur le territoire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

A ce titre, des communes sollicitent des subventions :

Commune	Dossiers présentés au Bureau	Budget TTC	Plan de financement	Demande faite à la CCVG
Persac	Fête nationale /. Animation musicale	1 972.80 €	Fonds propre : 1010,80 € CCVG : 962 €	962 €
Thollet	Concert musique classique à l'église de Thollet	900 €	Fonds propre : 450 € CCVG : 450 €	450 €
Availles-Limouzine	Réparation poutre beffroi de l'Eglise	53 337.31 €	Fonds propre : 4 337,71 € CCVG : 1 000 €	1 000 €
Paizay-le-Sec	Restauration bascule à grains de 1924	945 €	Fonds propre : 472,50 € CCVG : 472,50 €	472.50 €
Adriers	Restauration plaque dans l'église	1 320 €	Fonds propre : 792 € CCVG : 528 €	528 €

La Commission Patrimoine-Culture réunie le 24 septembre a émis un avis favorable.

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité décide :

- De valider l'attribution des subventions fonds d'aide patrimonial et culturel aux communes telle que proposée au Bureau communautaire,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

G. JEAN demande si la commission Patrimoine Culture, a évoqué le report du reliquat des fonds sur le prochain budget.

A. SELOSSE précise que cela n'a pas été évoqué.

BC/2020/71 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS TRANSPORTS CULTURELS 2019-2020

Le Président rappelle au Bureau communautaire que le Conseil communautaire, réuni le 30 janvier 2018, a validé le règlement d'un fonds d'aide au profit des classes maternelles et élémentaires pour les transports liés à une action culturelle. Ce règlement a été modifié et validé par le Conseil communautaire le 5 mars 2019.

À cet effet, dans le cadre de la procédure de paiement de ce fonds de transports, il convient de valider le montant calculé au vu des factures conformes au règlement, présentées par les communes de la CCVG concernant l'année scolaire 2019-2020.

La Commission patrimoine-culture a émis un avis favorable lors de sa séance du 24 septembre 2020 pour les subventions présentées dans le tableau ci-dessous.

Commune	Total dépense éligible la commune	Total aide attribuable par la CCVG	Avis de la commission patrimoine culture
Availles-Limouzine	834,92 €	417,46 €	FAVORABLE
Bouresse	95,00 €	47,50 €	FAVORABLE
Civaux	981,66 €	490,83 €	FAVORABLE
Haims	120,50 €	60,25 €	FAVORABLE
Lussac les Chateaux	210,00 €	105,00 €	FAVORABLE
Lathus Saint Remy	560,00 €	280,00 €	FAVORABLE
Montmorillon Jules Ferry	484,50 €	242,25 €	FAVORABLE
Montmorillon Rossignol	106,40 €	53,20 €	FAVORABLE
Montmorillon Saint Nicolas	1 291,12 €	645,56 €	FAVORABLE
Mazerolles	118,00 €	59,00 €	FAVORABLE
Nalliers	52,50 €	26,25 €	FAVORABLE
Saint-Savin	600,00 €	300,00 €	FAVORABLE
Saint Pierre de Maillé	212,00 €	106,00 €	FAVORABLE
Saulgé	371,00 €	185,50 €	FAVORABLE
Sillars	203,00 €	101,50 €	FAVORABLE
Trimouille (la)	288,00 €	144,00 €	FAVORABLE
Valdivienne	1 009,00 €	504,50 €	FAVORABLE
TOTAL	7 537,60 €	3 768,80 €	

Pour rappel, le fonds de transport culture dispose d'un budget de 6 700 € sur l'exercice 2020.

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité décide :

- De valider le montant à payer aux communes de la CCVG dans le cadre du fonds d'aide aux transports à caractère culturel,

- D'autoriser le Président ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier

J. GANACHAUD indique que le financement du transport sur un autre territoire peut être pris en compte à condition que le type de lieu visité n'existe pas sur notre territoire.

BC/2020/72 : DEMANDE SUBVENTION ASSOCIATION BOULIT'

Le Président présente la demande de l'association BOULIT' pour développer et mettre en place les actions menées par l'association Boulit' créée en décembre 2019.

Trois champs d'action sont retenus :

- Développer le spectacle vivant
- La médiation
- Les fonctions supports : communication, comptabilité, régie ...

L'association demande une aide de financement des fonctions support de 11 838,40 euros et d'une aide au développement à la diffusion de 3333.33 euros.

La CCVG a reçu une demande de subvention de **15 171.73 € par courrier.**

La commission du 21 octobre 2019 avait retenu une aide de 11 000 euros pour aider l'association Boulit' dans sa nouvelle organisation.

Également, le bureau du 5 mars 2020 avait attribué une subvention de 4 000 euros à l'association Boulit' pour l'édition de son magazine du même nom.

La Commission patrimoine-culture du 24 septembre 2020 a donc émis un avis favorable pour 11 000 € pour cette année 2020.

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité décide :

- d'attribuer une subvention de 11 000 € à l'association Boulit'
- d'autoriser le Président ou son représentant légal, à signer tout document relatif à ce dossier.

Il est précisé que l'objectif est de pouvoir subventionner les MJC via la Boulit pour permettre aux MJC de travailler ensemble sur des projets communs et obtenir d'autres financements (Région, Etat, Département). Cette somme est prévue au budget 2020. La Boulit était au départ un outil de communication aujourd'hui c'est aussi le nom de l'Association qui regroupe les MJC du territoire.

BC/2020/73 : MAISON DE SANTE L'ISLE JOURDAIN – ADRIERS : DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE DEPENSES D'ENERGIE

Le Président indique que la CCVG est propriétaire de la Maison de Santé Multisite de L'Isle Jourdain et d'Adriers dont la SISA Sud Vienne est locataire.

Lors de l'exécution du chantier du site d'Adriers, le local a été divisé en deux entités :

- une maison de santé (Propriété de la CCVG)
- une pharmacie (Propriété communale)

Ce local n'était alimenté que par un seul compteur électrique, à terme il devait être implanté deux comptages différents pour chaque entité, les deux chantiers devaient se réaliser en même temps.

Le chantier de la pharmacie n'a pu commencer que 1 an après réception de la maison de santé. Pour des raisons techniques d'alimentation et de réseau fixé en façade de la bâtisse, les travaux d'enfouissement de câble ont empêché la mise en place du comptage définitif de la maison de santé.

La CCVG donc dû garder le compteur provisoire durant 1 an environ, SOREGIES refusant de transférer la facturation vers la SISA Sud Vienne, la CCVG a dû payer les factures de consommation des médecins.

La CCVG avait convenu avec la SISA Sud Vienne une refacturation de cette dépense pour un montant de 2 250,66 €.

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité décide :

- d'approuver la demande de remboursement de dépense d'énergie auprès de la SISA Sud Vienne pour un montant de 2 250,66 €
- de valider l'échelonnement du paiement sur trois mois,
- d'autoriser le Président ou son représentant légal, à signer tout document relatif à cette demande de remboursement

BC/2020/74 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC RADIO AGORA

Le Président expose que Radio Agora est un média de proximité qui permet d'améliorer la communication et l'échange d'information au sein de notre territoire. Les services de la CCVG interviennent régulièrement sur la radio et il convient de formaliser un programme d'actions en une convention de partenariat.

Les actions programmées sur 2020 sont notamment :

- Le Forum santé
- La Fêtes des paysages
- Les Mercredis de l'info
- Les programmes du Pays d'Art et d'Histoire
- La saison estivale des piscines communautaires

Afin d'accompagner Radio Agora dans sa programmation, le Président propose d'attribuer la somme de 5 000 € au bénéfice de cette dernière pour les prestations citées ci-dessus.

La commission communication du 9 mars 2020 a émis un avis favorable.

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité décide :

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec Radio Agora et d'attribuer 5 000 euros pour les prestations citées ci-dessus.

C. VIAUD indique que cette radio devrait pouvoir rayonner plus sur le territoire et notamment sur l'Isle Jourdain.

G. JEAN précise que les autorisations d'émissions sont en cours notamment sur l'antenne du VIGEANT qui va permettre d'émettre en direction du Sud Vienne.

M. JARRASSIER indique que cette radio est vraiment une radio de territoire mais qu'aujourd'hui elle ne rayonne pas assez sur l'ensemble du territoire.

C. VIAUD précise qu'un animateur avait dû quitter la radio, est-ce que d'autres recrutements ont eu lieu.

G. JEAN indique qu'un animateur est présent avec un bénévole. Il n'y a pas d'autres recrutements envisagés à ce jour.

B. PUYDUPIN indique que plusieurs bénévoles travaillent pour cette radio.

BC/2020/75 : SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL CCVG

Le Président expose au Bureau communautaire que l'Amicale des personnels de la CCVG, qui comprend 46 adhérents, sollicite une subvention de fonctionnement pour l'année 2020 à hauteur de 5 000 €.

L'Amicale des personnels de la CCVG poursuit sa mission de solidarité autour du bien vivre ensemble. Elle facilite l'accès aux loisirs et aux activités culturelles et sportives pour ses adhérents et leurs familles.

En 2020, l'Amicale a dû annuler plusieurs événements en raison de la crise sanitaire. Elle espère néanmoins pouvoir proposer à ses adhérents plusieurs temps forts :

- Sortie karting à Migné-Auxances fin septembre
- Soirée de Noël début décembre
- Soirée bowling en février 2021
- Une sortie familiale à Chinon en mai 2021

Outre ces temps forts, l'Amicale propose une billetterie négociée avec plusieurs partenaires locaux.

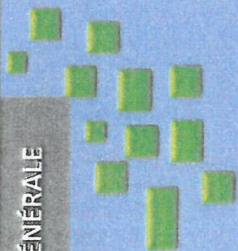
Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité décide :

- D'octroyer une subvention de 5 000 € à l'amicale des personnels de la CCVG pour l'année 2020
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

N. TABUTEAU indique que les années précédentes le compte rendu de l'année écoulée est joint à la demande de subvention.

JL. MADEJ précise que c'est une subvention qu'on accorde aux personnels de la collectivité.

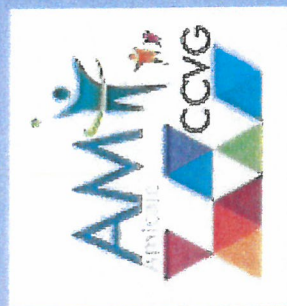
Les éléments financiers sont joints en annexe.



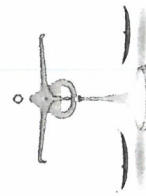
Rapport financier 2019

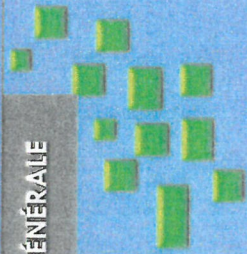
Budget réalisé

		Dépenses	Recettes
Activités	Bowling 2019	1 014,90	270,00
	Puy du fou	2 004,90	530,00
	Noel 2019	2 924,03	
Billetteries et cartes cadeaux	Entrées cinéma	890,00	493,00
	Abysses	428,00	219,50
	Entrées piscine	670,00	158,00
	Espace forme	0,00	0,00
Commandes	Cartes naissance, départs...	271,90	
	Huitres	1 627,00	1 708,35
Frais association	Frais bancaires	24,00	
	Fournitures	7,59	
autres	Subvention CCVG		5 000,00
	Cotisations 2019		960,00
	Totaux	9 862,32	9 338,85



21 mars 2019





Orientations budgétaires

Budget prévisionnel 2020

	Dépenses	Recettes
Activités	Bowling 2020	320,00
	Sortie Zoo	850,00
	Sortie sportive	675,00
	Noel 2020	3 361,50
Billetteries et cartes cadeaux	Entrées cinéma	630,00
	Abysses	221,00
	Entrées piscine	165,00
	Espace forme	0,00
	Cartes naissance, départs...	300,00
Commandes	Huitres	1 837,50
Frais association	Frais bancaires	24,00
	Fournitures	15,00
autres	Subvention CCVG	5 000,00
	Cotisations 2019	975,00
	Solde créditeur au 31/01/2020	3 799,00
Totaux	14 472,50	14 472,50